

Demande de participation mini-séjour

Adressez le formulaire complété auprès de votre espace CASI accompagné des pièces justificatives



MINI-SEJOUR

Le CASI DIJON rembourse selon votre Q.F. une partie du prix d'achat d'un mini-séjour des PEP21 ou de l'UFCV

Nom: Prénom N° CP:

Adresse: Code Postal: Ville:

Portable:/...../...../...../..... mail:

Bénéficiaires concerné(e)s

Nom	Prénom	date de naissance	lieu du séjour	Prix du séjour

Signature de la demande : je certifie que les renseignements figurant sur cette demande de participation sont exacts.

A : le :

Signature du demandeur :

Cadre réservé aux secrétaires d'espace

Date + tampon de l'espace CASI :

Bénéficiaires :

Les enfants de 4 à 14 ans (au moment du séjour) des cheminots actifs dépendant du CASI DIJON et retraités, veufs, pensionnés résidant sur le territoire du CASI DIJON.

Critères de remboursement :

- Le CASI DIJON participe **uniquement** sur les mini-séjours proposés par les PEP 21 et l'UFCV (catalogues téléchargeables sur le site du CASI DIJON/ rubrique loisirs).
- Le mini séjour doit avoir eu lieu **uniquement** sur le territoire BFC (ou Morzine pour les séjours hiver).
- Remboursement accordé deux fois dans l'année par ayant droit sur les vacances de février et d'été.

Date limite de dépôt des dossiers : 31 décembre de l'année en cours

Toute demande doit être effectuée après la date du séjour.

Sur la base tarifaire maximum en hiver de 965€ et en été de 768€ Reste à charge des familles après participation du CASI		
Inférieur à 6000	Tranche 1	58 €
Compris entre 6001 et 8000	Tranche 2	73€
Compris entre 8001 et 10000	Tranche 3	87€
Compris entre 10001 et 12000	Tranche 4	102€
Compris entre 12001 et 14000	Tranche 5	168€
Compris entre 14001 et 16000	Tranche 6	190€
Compris entre 16001 et 18000	Tranche 7	211€
Compris entre 18001 et 21000	Tranche 8	232€
Compris entre 21001 et 25000	Tranche 9	253€
Supérieur à 25001	Tranche 10	274€

Documents à joindre obligatoirement avec la demande :

- Facture détaillée au nom du demandeur avec le nom et prénom de l'enfant à charge + le logo sur la facture de nos partenaires. (Attention aucune participation ne sera possible sur le montant payé par l'agent en chèques vacances).
- Attestation de fin de séjour à demander à l'UFCV ou aux PEP

Documents à joindre si vous n'avez pas de compte CASI validé

- Feuille de paie ou de pension du mois de la demande.
- Carte de circulation pour les ayants droit.
- RIB

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données 2016/679 UE), j'autorise le CASI DIJON à conserver et utiliser mes données personnelles mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.